



A N A V - A R L A U D A V O C A T S

www.anav-arlaud-avocat.com

En partenariat avec:



FORMATION

“COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES”

> Moins de 50 salariés

Public : Membres de la direction ou élus

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1 - Gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique
- 2 - Connaître les différentes attributions du CSE
- 3 - Maîtriser les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance
- 4 - Anticiper l'impact sur le CSE en cas de franchissement du seuil de 50 salariés

Programme

THÈME 1/ Le mandat des élus : droits et obligations

THÈME 2/ Les règles de fonctionnement du CSE à attributions réduites

THÈME 3/ Les attributions réduites du CSE

THÈME 4/ Le passage à un CSE à attributions étendues



Ordre des
Avocats



+33(0)4 84 51 00 36



+33(0)9 72 52 53 51



contact@anav-avocat.com

SELARL inscrite au RCS d'Avignon - 24 rue Guillaume Puy - 84 000 Avignon

N° SIREN: 81992264200023 - N° TVA intracommunautaire: FR34819922642

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté